

Compte rendu du conseil municipal du 22 février 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité

M ROUGANE CAP demande que les propos de Mme LAMBRECHT et M DUHOT soient retirés du compte rendu, il précise qu'il n'impose pas la venue des enfants lors du 11 novembre mais propose leur venue.

1 – Convention entretien orgue

Adopté à l'unanimité

2 – Indemnité gardiennage église

Adopté à l'unanimité

3 – Subvention DETR cimetière

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN s'interroge sur une augmentation du montant de 20.000€. Lors de la commission travaux du 27 juin 2017, le montant proposé était de 64.900€ et maintenant il est passé à 84.390€.

M COTREZ indique que des allées supplémentaires ont été ajoutées.

M BOSQUILLON DE JENLIS questionne sur la nature des travaux.

M COTREZ précise que ce sont ceux en cours, il indique également que M le Maire a obtenu une subvention supplémentaire du département.

4 – Subvention DETR aire de camping-car retrait de la validation du projet

Adopté à l'unanimité

M ROUGANE CAP demande quel serait l'emplacement de l'aire de camping-car

M COTREZ indique que le groupe s'est questionné sur cette aire, que les touristes n'apprécient pas l'aire actuelle et qu'il y a peu d'utilisateurs.

20H09 ARRIVEE DE M BEUN

M CATTOEN indique avoir lu dans la voix du nord du 23 janvier 2018 qu'une nouvelle aire de camping-car digne de ce nom sera créée cette année, et être surpris par cette information. Contrairement à ce qui est indiqué, elle ne se situe pas route d'Oxelaere mais chemin Bosquillon.

Il est surpris de n'avoir pas vu ce projet lors de la commission travaux du 30 novembre 2017, mais lors de la commission précédente, des travaux sur l'aire actuelle étaient évoqués.

L'emplacement du belvédère est très utilisé par les touristes, marcheurs, cyclistes qui se stationnent à cet endroit

Financièrement, des Casselois disent que c'est du gaspillage. Le groupe minoritaire demande l'abandon de ce projet mais de le remplacer par des WC publics accessibles, l'accessibilité de l'école Till l'espiègle, le perron de la collégiale ...

M COTREZ se satisfait d'être en accord sur le fait que le belvédère est un lieu agréable et utilisé par les touristes ou sportifs.

M JOLY précise que les campings caristes stationnent sur la grand place pour acheter les jetons de vidange ensuite doivent se rendre sur l'aire de vidange qui est régulièrement bouchée bien qu'elle soit entretenue par les services. La nouvelle aire serait équipée d'un monnayeur universel.

M le Maire stipule qu'il pensait supprimer l'aire actuelle.

M DUHOO indique que sur la communauté de communes, Cassel est la seule commune qui possède une aire de camping-car, qu'il faut tenir compte de l'avis des usagers et qu'elle a très mauvaise renommée. Il indique également qu'il doit être possible d'obtenir une subvention de la CCFI.

M ROUGANE CAP demande que la validation du projet soit retirée pour le moment.

M COTREZ rappelle à M CATTOEN que lorsqu'il était adjoint au maire, il n'a jamais fait de réunions de commissions travaux et indique qu'actuellement il y en a minimum 2 par an.

M CATTOEN rétorque qu'il frise l'insolence.

M COTREZ indique que nous validerons le projet après la commission travaux.

5 – Subvention « villages et bourgs » cimetière

Adopté à l'unanimité

6 – Accord définitif enfouissement réseaux place Vandamme- SIECF

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN indique qu'il ne faut pas oublier la rue saint Nicolas

M COTREZ précise que c'est prévu

M ROUGANE CAP stipule que l'annexe n'était pas avec l'ordre du jour

M COTREZ précise que divers concessionnaires ont été contactés et qu'un accord a été trouvé pour que tous les travaux se fassent en même temps, plutôt que 4 fois. Les travaux devraient débiter en septembre 2018.

M CATTOEN s'interroge sur l'aménagement de la place, il était envisagé de faire les travaux d'enfouissement en même temps que l'aménagement. Où en est ce projet ?

M le Maire indique que pour le moment le projet est toujours au même point.

M COTREZ stipule que les travaux d'enfouissement n'ont rien à voir avec l'aménagement et qu'ils doivent être faits prochainement.

7 – Convention diagnostic patrimonial collégiale

Adopté à l'unanimité

8 – Restauration des façades

Adopté à l'unanimité

Mme FRANCOIS ne prend pas part au vote pour le dossier de M DEMARCQ

M ROUGANE CAP indique que cette subvention a été mise en place il y a une dizaine d'années et souhaite savoir si un demandeur peut obtenir plusieurs subventions.

M le Maire rappelle qu'une convention avait été mise en place et que l'on vérifiera.

9 – Missions service civique

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN demande si une formation est donnée dans le cadre des missions service civique.

MME VANHOVE répond positivement et précise que les formations sont en fonction des centres d'intérêts des employés. L'objectif étant de les outiller pour la suite

10 – Conventionnement LEA CAF

Adopté à l'unanimité

Mme VANHOVE demande la signification du sigle LEA

Mme FRANCOIS indique que LEA signifie Loisirs équitables et accessibles

11 – Renouvellement convention CAF / PSO

Adopté à l'unanimité

12 – Renouvellement convention « aide à l'investissement » CAF

Adopté à l'unanimité

13 – Demande de subvention « aide à l'investissement » CAF

Adopté à l'unanimité

14 – Modification régie d'avances ACM

Adopté à l'unanimité

15 – Subvention amis de la collégiale

Adopté à l'unanimité

16 – Convention « tubas de Noël »

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN indique que cet événement a déjà eu lieu à Steenvoorde

M JOLY précise qu'en 25 ans d'existence, cet événement n'a jamais eu lieu à Cassel.

M BOSQUILLON DE JENLIS questionne sur le contenu de cette convention

M JOLY indique que 400 repas sont à prévoir, le prêt de salles, la mise en place d'un kiosque.

QUESTIONS DIVERSES

M CATTOEN souhaite évoquer différentes associations qui ont un déficit important. Lors de l'assemblée générale de La Casseloise le président a fait part de son intention de faire une demande de subvention exceptionnelle, quant à CCC, en 2017, ils ont eu un déficit de 3000.00€.

MME DEQUIDT précise que la demande n'a pas encore été traitée en commission association.

M le Maire précise que cette subvention est demandée chaque année et qu'elle n'est donc plus exceptionnelle.

MME DEQUIDT stipule que pour les subventions 2018, il a été demandé à chaque association les projets 2018 pour anticiper les éventuelles subventions exceptionnelles.

M COTREZ indique que les associations doivent anticiper les coûts des différentes manifestations qu'ils organisent.

M CATTOEN précise qu'il faut rester vigilant.

MME DEQUIDT précise que la commune ne peut pas subvenir aux déficits des associations, CCC, comme bien d'autres associations ont beaucoup d'activités et la commune les encourage vivement. Les subventions sont attribuées selon des critères.

M CATTOEN demande si l'ARS a contacté la mairie pour étudier l'installation d'une maison médicale.

M le Maire indique avoir été surpris, lors de la cérémonie des vœux du Maire à Oxelaere, car la ville de Cassel était citée au sujet de la maison médicale, alors qu'il n'en avait pas entendu parler et n'avait jamais été contacté à ce sujet. Il précise également qu'il faut que les différentes personnes concernées souhaitent adhérer au projet.

MME MINNEKEER s'interroge sur l'éventualité d'une réunion concernant cette maison médicale et ce qui est prévu

M le Maire précise qu'il ne connaît pas ce dossier, les 2 réunions programmées ont été annulées.

M CATTOEN demande où sera implanté le nouveau terrain de foot

M le Maire indique qu'il sera à la place du terrain actuel.

M CATTOEN demande si les vestiaires et douches seront refaits

M le Maire répond positivement.

M ROUGANE CAP s'interroge sur le devenir du terrain de tennis

M le Maire indique que l'association de tennis ne souhaite pas jouer en extérieur et a des créneaux en salle à Cassel, Sainte Marie Cappel et Arnèke.

M CATTOEN questionne M DUHOO sur le fait d'une éventuelle reprise de la piscine d'Hazebrouck par la CCFI.

M DUHOO indique que la ville d'Hazebrouck ne souhaitait pas donner la compétence à la CCFI

MME VANHOVE rappelle que dimanche 25 février, un après-midi convivial est organisé à la salle des fêtes : « et si on jouait »

MME POTISEK rappelle que le week-end du 18 mars se déroule le parcours du cœur

Fin de séance : 21h